

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 2016-347**

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 2016-347

QUE le règlement vise, notamment, à :

- Établir les modalités pour les cantines stationnaires comme usage temporaire à certains endroits et à certaines conditions.

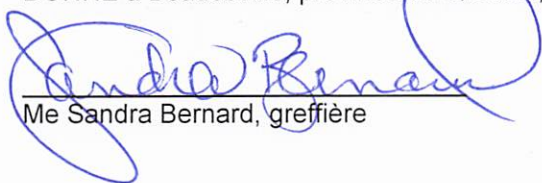
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- | | |
|--|-------------------|
| - Avis de motion : | 20 mai 2025 |
| - Dépôt et adoption du projet de règlement : | 5 mai 2025 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (internet) : | 5 juin 2025 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (journal) : | 11 juin 2025 |
| - Tenue de l'assemblée publique de consultation : | 2 juillet 2025 |
| - Adoption du règlement : | 7 juillet 2025 |
| - Approbation par résolution de la MRC Beauce-Centre : | 17 septembre 2025 |
| - Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre : | 19 septembre 2025 |

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

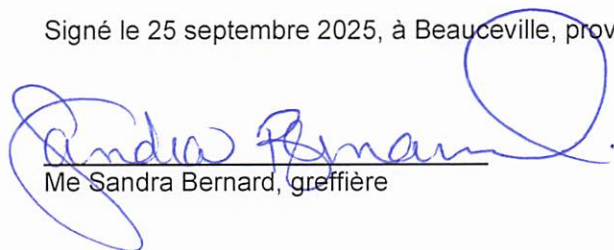
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 25 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 25 septembre 2025.

Signé le 25 septembre 2025, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière